

Direction d'école : pour le ministère l'urgence n'est que médiatique

Le 24 novembre se tenait le groupe de travail scénarisant les annonces du Ministre sur la direction d'école de la semaine dernière. Pour le Sgen-CFDT, ce qui sera présenté à la carte du menu de la direction d'école, sauce rentrée 2021 : un simple biscuit à partager plutôt qu'un nécessaire gâteau !

« Biscuit » plutôt que « gâteau »... En effet, il semble bien que ce ministère ne veuille pas entendre l'urgence de la situation des directeurs et des directrices d'école. Cet élément de langage résume bien le groupe de travail Direction qui s'est tenu ce mardi 24 novembre, tant les écarts entre les attentes syndicales (et celles du terrain) et les propositions ministérielles sont grands. [Lire la suite](#)

Devenir directeur d'école de 2 classes et plus

La [circulaire](#) relative à l'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur deux classes et plus 2021 est parue. Pour **candidater**, il faut justifier au 1er septembre 2021 de 2 ans de services effectifs et adresser sa [fiche de candidature](#) **avant le mercredi 23 décembre 2020**.

Une fois la candidature déposée, un **entretien** aura lieu le **17 février 2021**. Nous pourrons vous aider à la préparation de cet entretien à partir de janvier. Pour cela n'hésitez pas à **nous contacter** via 88@sgen.cfdt.fr

L'inscription sur la liste d'aptitude demeure valable **durant trois ans**, pensez donc à la renouveler en cas de besoin. [Notre article](#)

Mouvement interdépartemental 1er degré

La note de service concernant la mobilité des personnels enseignants du 1er degré – rentrée 2021 a été publiée sur le site académique. Les inscriptions se font dans l'application SIAM1 via I-Prof du mardi 17 novembre 2020 au mardi 8 décembre 2020.

La plateforme Info mobilité est accessible du 16 novembre au 8 décembre 2020 de 9h30 à 19h au 01 55 55 44 44. [La note de service](#)

[Les informations du SGEN Lorraine](#)

[La note de service parue au BO spécial n°10 du 16 novembre](#)

Recrutement de contractuels et d'AED

Dans le cadre de la crise sanitaire, des moyens exceptionnels de remplacement ont été débloqués par le ministère pour pallier l'absence d'enseignants en autorisation spéciale d'absence ou en arrêt maladie lié à la COVID-19

L'académie a été ainsi autorisée à recruter un maximum de 163 ETP de contractuels dans le premier degré dès à présent et jusqu'aux congés de février. La répartition départementale qui intègre une autorisation accordée il y a déjà quelques semaines de 32 personnels est la suivante : 53 pour la Meurthe et Moselle ; 14 pour la Meuse ; 82 pour la Moselle et 13 pour les Vosges.

Par ailleurs, l'académie de Nancy-Metz est autorisée à recruter l'équivalent de 247 ETP d'AED dans les mêmes conditions que pour les contractuels 1er degré et en lien avec le volume d'absence à suppléer. La répartition départementale est la suivante : 16 pour la Meurthe et Moselle ; 7 pour la Meuse ; 47 pour la Moselle et 13 pour les Vosges. Ces moyens provisoires d'AED concernent principalement les collèges (84,3%).

Un point de situation sera donné pour information au CTA de janvier 2021.

CDEN du 23 novembre 2020

A l'ordre du jour : le point sur la rentrée, constat et prévisions des effectifs, résultats aux examens, vie scolaire et la déclaration du Sgen. [Le compte rendu](#)

Grenelle de l'Éducation : mirage ou véritable dialogue social ?

Grenelle de l'éducation, états généraux du numérique, agenda social autant de dispositifs de concertation annoncés pour échanger avec le Ministère sur les questions éducatives. Ces espaces de dialogue sont prévus pour rassembler les différents membres de la communauté éducative : parents, personnels de l'Éducation nationale et organisations syndicales. A ces membres, viennent aussi s'ajouter des représentants de la société civile avec l'objectif affiché de mieux ancrer l'École dans la société. Si tout cela paraît aller dans le bon sens, le Sgen-CFDT reste circonspect et se demande si tout cela n'est pas tout bonnement une opération de communication. Il faudra donc juger sur les actes ce temps de dialogue social et s'en saisir pour porter des attentes des personnels. [Lire la suite](#)

Disponibilité dans la fonction publique

Le décret n°2020-529 du 5 mai 2020 modifie le décret du 27 mars 2019 concernant certaines conditions de la disponibilité dans la fonction publique. Ces changements sont principalement de deux ordres :

- l'agent devra réintégrer ses fonctions pendant 18 mois au bout de 5 ans de disponibilité prise pour convenances personnelles (NB : l'agent qui bénéficie d'un cumul de la disponibilité pour création d'entreprise avec une disponibilité pour convenances personnelles est également soumis à cette obligation de réintégration lorsqu'il s'agit de la première période de disponibilité) ;
- l'agent en disponibilité peut conserver ses droits à l'avancement d'échelon et de grade dans la limite de cinq ans, sous certaines conditions.

[Le décret](#)

AESH : temps de travail et rémunération

Un courrier intersyndical a été adressé au ministre de l'Éducation nationale pour l'interpeller sur la situation des AESH. [Le courrier](#)

Actualités CFDT

Dossier pouvoir d'achat : au secours des agents précaires

Peu connue, la précarité de certains agents de la fonction publique territoriale n'a rien à envier au secteur privé. Depuis des années, la Fédération CFDT Interco se bat afin d'améliorer leurs conditions de travail et leurs rémunérations avec de belles victoires. Reportage dans le Doubs, au sein de la collectivité Pays de Montbéliard Agglomération. [En savoir plus](#)

Bons plans

♦ **Maternelle : activités avec des marrons.** Christine Lemoine, sur son site *Maternelles*, invite à utiliser les marrons pour manipuler, construire des bandes numériques, calculer etc. [Le lien](#)

♦ **Un calendrier de l'avent pédagogique.** C. Gilger propose de créer facilement un calendrier de l'avent personnalisé pour découvrir des œuvres d'art, des règles de grammaire ou des animations. [Le lien](#)

Carte CEZAM : Les cartes 2020 sont en vente au Sgen-CFDT au tarif de 8.50 € pour les adhérents au Sgen, 4.50 € pour leur conjoint et 17 € pour les personnes non adhérentes au Sgen. N'hésitez à nous contacter. Le site de CEZAM <https://www.cezam-grandest.fr/> Vous êtes de plus en plus nombreux à faire confiance au Sgen-CFDT et nous vous en remercions, nous nous retrouverons en priorité les jeudis pour vous donner notre éclairage de l'actualité.